

Avis CSRPN n° 2020-14

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

Dérogation espèce protégée du projet de terrassement des abords de l'aéroport de Pierrefonds

CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 19 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2020

Pétitionnaire : Syndicat Mixte de Pierrefonds

Contexte et objet de la demande :

Le Syndicat Mixte de Pierrefonds souhaite mettre à niveau et organiser les eaux pluviales superficielles sur le côté amont de la piste de l'Aéroport de Pierrefonds sur environ 15ha, par une opération de terrassements et d'extraction de matériaux.

Il a donc déposé un dossier de demande de dérogation portant sur l'espèce végétale protégée *Zornia gibbosa* et l'espèce animale protégée *Furcifer pardalis*, dans le cadre des travaux de terrassement des abords de l'aéroport de Pierrefonds, à Saint-Pierre.

Remarques préalables :

Le projet vise à améliorer les conditions de sécurité de l'aéroport, afin d'être conformes aux exigences aéronautiques. Pour cela, il convient de :

- drainer les eaux pluviales ;
- déplacer le fossé actuel en limite extérieure de la zone de l'aéroport ;
- rendre exploitable mécaniquement au tracteur l'entretien des espaces verts afin de limiter le développement d'une végétation haute ; attractive pour la faune (augmentation du péril animalier) ;
- améliorer les conditions de vision de la tour de contrôle.

Période d'inventaire :

Le document semble complet et aborde avec sérieux les différents compartiments de biodiversité analysée et la séquence ERCA. Toutefois, la période de prospection de la flore et des habitats s'est effectuée sur 2 journées à un an d'intervalle, en plein mois d'août, c'est-à-dire dans une période où, sous ombroclimat sec inférieur, la flore n'est pas (ou seulement partiellement) observable. Cette situation est peu compréhensible dans la mesure où on demande habituellement que l'état des lieux se déroule sur un cycle saisonnier complet.

Sur la forme :

Les cartes sont difficilement lisibles en raison d'une définition réduite et d'une sémiologie pas toujours adaptée à une telle définition. Quelques données sont difficiles à interpréter comme l'annexe 1 avec 6 relevés floristiques dont nous n'avons pas trouvé la localisation.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Les enjeux :

Les enjeux concernant les secteurs impactés sont très limités puisqu'il s'agit déjà de milieux nivelés et transformés lors de la création ancienne de l'aéroport, et qui n'ont plus grand-chose à voir avec la plaine alluvionnaire à blocs roulés qui préexistait. Cet ensemble alluvial se termine, côté maritime, par le système littoral xérophile de galets alluvionnaires, endémique du delta alluvionnaire de la Rivière Saint-Étienne. Une petite frange de ce système où apparaît *Indigofera diversifolia* est concernée par le projet mais a été fort heureusement évitée.

Pour le reste, il s'agit de complexes savanaires rudéraux d'intérêt limité, avec des confusions fréquentes dans le document entre savanes à *Heteropogon contortus*, au sens strict du terme, et pelouses pionnières de ces complexes où se trouvent *Zornia gibbosa*.

Il existe enfin des confusions concernant les *Lantana* : il s'agit sans doute plus de *Lantana strigocamara* que de vrais *Lantana camara* (représenté à La Réunion par une lignée d'origine horticole à fleurs orange).

En revanche, il y a un fort enjeu pour les formations littorales indigènes (pelouse à *Euphorbia goliata*, fourrés à *Scaevola taccada*) toute proche de la zone concernée, en particulier pour la zone 4. Un strict respect est nécessaire pendant les travaux (notamment passage, engins, stockages matériaux).

Mesures compensatoires :

La demande de dérogation ne prévoit pas de mesure compensatoire concernant *Zornia gibbosa*. Ceci reste acceptable, mais à défaut de compensation, un accompagnement pour la mise en œuvre des actions de restauration des populations et des habitats d'*Euphorbia goliata* (qui longent la bordure sud-ouest de l'aéroport) dans le cadre du PNA Euphorbes littorales de La Réunion serait à recommander. Historiquement, l'aéroport de Pierrefonds du côté de son grillage proche de la mer a été un grand destructeur des communautés pelousaires à *Euphorbia goliata* ou *Indigofera diversifolia*. Ce serait une juste compensation historique et un engagement pour la biodiversité qui ne manqueraient pas d'être valorisés par une sensibilisation des passagers fréquentant cet aéroport.

Avis final du CSRPN:

Le CSRPN donne un avis favorable aux travaux de terrassement des abords de l'aéroport de Pierrefonds, avec les mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement présentées dans le dossier et reprises par la DEAL dans le rapport d'instruction. Il suggère un accompagnement pour la mise en œuvre des actions de restauration des populations d'*Euphorbia goliata*, dans le cadre du PNA Euphorbes littorales de La Réunion.

Saint Denis, le 4 novembre 2020

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN